

À l'issue du **Grenelle contre les violences conjugales** clôturé le 25 novembre 2019, le premier Ministre Edouard Philippe, a annoncé 30 mesures dont 5 relatives aux auteur.es de violences conjugales.

Parmi celles-ci, la c**réation d'un Centre de Prise en Charge pour Auteurs de violences conjugales** (CPCA) afin de « *renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de la prévention de la récidive* », afin de mieux protéger les victimes.

Le groupement solidaire **EILAN Citoyens et Justice**, constitué de 4 associations bretonnes a su développer une réelle expertise dans la prise en charge des auteurs, qu'il renforce par le portage de deux CPCA :

- CPCA Morbihan • Finistère.
- CPCA Ille et Vilaine • Côtes d'Armor.

www.cpca-bretagne.fr

SAUVEGARDE56

action sociale & solidaire

CONTACT

SITE DE LORIENT
14 rue François Robin
56100 Lorient

SITE DE VANNES
12 rue du Capitaine Jude
56000 Lorient

cpca@sauvegarde56.org
02 97 81 37 55

DON BOSCO
ASSOCIATION

CONTACT

SITE DE BREST
7 rue de Vendée
29200 Brest

SITE DE QUIMPER
29 rue du Palais
29000 Quimper

cpca@donbosco.asso.fr
06 76 34 29 07

CRÉDIT PHOTO : FRANCISCO GONZALEZ

CPCA

MORBIHAN • FINISTÈRE

CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEUR.ES DE VIOLENCES CONJUGALES

CPCA Morbihan - Finistère
CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
Liberté Égalité Fraternité

PERSONNES CONCERNÉES

À partir d'un entretien d'évaluation, les auteur.es de violences conjugales peuvent s'inscrire dans un parcours d'accompagnement.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Cet accompagnement vise à travailler les causes du passage à l'acte et la prévention de la réitération à partir d'entretiens cliniques individuels, de groupes de parole dédiés et d'une coordination avec les acteurs du soin (addictologie, psychiatrie...).

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

Selon les difficultés rencontrées, la personne peut bénéficier d'un appui socio-éducatif.

Il est spécifique et renforcé en fonction des besoins repérés et en lien avec les partenaires existants sur l'accès et le maintien dans l'emploi, le logement, la parentalité, les démarches administratives, etc... afin de faciliter l'investissement dans le parcours.



MISSIONS

Créer un accompagnement spécifique et complémentaire pour l'auteur.e de violences conjugales.

Mettre en place une dynamique de prise en charge en fédérant les partenaires ainsi que les acteurs : institutions judiciaires, administrations pénitentiaires, acteurs de la santé, de l'insertion et du logement...

Construire un centre de ressources (observatoire) et de développement d'expertise en s'appuyant sur les réseaux existants.

MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

Lorsqu'un éloignement du domicile conjugal et familial est nécessaire (voire contraint), des solutions d'hébergements dédiées coordonnées et mises en oeuvre par le CPCA peuvent être envisagées.

ACTIONS COLLECTIVES

Afin d'adapter la modalité de réponse aux personnes, un espace temps collectif peut être envisagé.

Par exemple : un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple, un groupe de parole...